



# Ecole 24

Supplément n°2 au BULLETIN n°1 - 1er trimestre 2016 - mars - SNUipp-FSU24

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle

**Grève le  
31 mars !**

**Dossier mouvement**  
4 pages en feuillet central



Déposé le 29 mars 2016

## Edito



Fin de l'hiver, dégel du point d'indice !!! Aucun humour, ce ne sera le printemps pour personne : 1,2% en 2 fois. D'ores et déjà, la hausse de 0,6% de février 2017 sera absorbée par

l'augmentation de janvier des cotisations retraite. L'aumône, la misère, des miettes qui coûteraient à l'état la somme de 2 milliards d'euros... Pour rappel, combien a coûté «le pacte de responsabilité» offrant des allègements de charge aux entreprises, censé favoriser la croissance, faciliter l'embauche, l'investissement et la baisse du chômage ? Au minimum, 30 milliards d'euros par an !!! Quels résultats en terme de baisse du chômage ? Aucun. Des milliers de jeunes, de «seniors», d'hommes et de femmes viennent s'ajouter, un peu plus chaque mois, aux chiffres déjà trop inquiétants du chômage et de la précarité galopante...

Constat amer et implacable : cette politique ne marche pas. Qui produit les richesses dans ce pays ? Qui consomme en masse ? Qui fait tourner l'activité économique ? Ce sont les millions de salariés et leurs familles . Mais pour consommer, pour vivre tout simplement, il faut disposer d'un pouvoir d'achat qui ne soit pas rongé un peu plus chaque mois. L'augmentation actée par la ministre est donc bien insuffisante lorsqu'on sait, preuves à l'appui, que nous avons perdu un mois de salaire (par an) depuis 6 ans.

SOMMAIRE	
Édito	p.1
17-22 et 31 mars	p.2
Permutations Accès hors classe	p.3
Carte scolaire	p.4
Encart spécial mouvement	p.5-6 p.7-8
Infos rapides	p.9
Tribune libre Congrès départemental	p.10
Bulletin de syndicalisation	p.11
Agenda – RIS – A retenir	p.12

Mars, mois du «dégel», et qui s'annoncerait bouillant... Le projet de loi «travail» est passé par là, avec son lot supplémentaire de recul sociaux et de recul des droits des salariés de notre pays.

Les mouvements de jeunesse ne s'y sont pas trompés, les organisations syndicales progressistes et de transformation sociale non plus. L'enjeu est d'importance ! Quelle société voulons-nous pour nous-mêmes, nos enfants et notre jeunesse ? Quelles conditions d'entrée dans le monde du travail ? Quelles garanties face au chômage qui nous touche tous de près ? La précarisation des salariés va-t-elle améliorer l'emploi en France ?

Le texte de la ministre et du gouvernement, même remanié, ne fait ni bondir le MEDEF, ni les politiciens les plus réactionnaires qui jouent un semblant d'hostilité... Histoire de se démarquer mais à peine...

Ce projet de loi est néfaste pour l'emploi et pour les salariés. Malgré le lobbying du gouvernement, des organisations syndicales d'accompagnement et des parlementaires, auprès des PME, les forces d'opposition progressistes ne désarment pas. D'autant plus que le Premier Ministre a annoncé qu'il faudrait appliquer la même logique à la Fonction Publique ! En exigeant le retrait de la « Loi Travail », nous protégeons la Fonction Publique et les services publics, tout en refusant une société d'insécurité sociale généralisée. Travailler autrement et dignement, sécuriser l'emploi avec des salaires dignes de ce nom, c'est ce que nous, SNUipp-FSU, portons, aux côtés des autres organisations, à l'occasion de la grande journée de grève et de manifestations du jeudi 31 mars.

**Vincent Perducat et Alain Chabrillangeas**

## Rendez-vous salarial du 17 mars



**Le salaire des fonctionnaires va finalement être dégelé et bénéficier d'une petite revalorisation de 1,2 % en 2 fois (0,6 % au 1er juillet 2016, puis 0,6 % au 1er février 2017).**

Après six ans de blocage de nos salaires et un passif s'élevant à près de 8 %, on sort enfin du gel du point d'indice. Nous constatons surtout que notre pression constante et nos mobilisations, notamment le 26 janvier dernier, ont obligé le gouvernement à réévaluer son hypothèse de départ d'un maintien du gel ou d'une augmentation symbolique de 0,3 %.

Pour autant, il s'agit plutôt d'un « micro dégel », très en deçà des attentes des agents, et dont les effets ne seront pas visibles immédiatement sur leur fiche de paye. Il faudra attendre juillet pour bénéficier d'un premier petit coup de pouce, puis février 2017 pour le second. Tout cela reste largement insuffisant.

Le contentieux salarial est loin d'être réglé pour l'ensemble des fonctionnaires et, de manière spécifique, pour les enseignants du primaire dont la faible rémunération est pointée du doigt. Nous continuons de demander la tenue d'autres rendez-vous « salaires » qui permettent d'aboutir à un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat.

Dans le même temps, il est urgent de régler la situation des enseignants du primaire dont la faible rémunération est soulignée rapport après rapport. Améliorer nos carrières et porter l'ISAE à 1 200 euros (à parité avec l'ISOE du second degré) est plus que jamais d'actualité alors que vont s'ouvrir des discussions dans l'Éducation nationale.

*Paris, le 17 mars 2016*

## Le 31 mars tous en grève !

Le SNUipp-FSU 24 appelle maintenant TOU-TES les collègues à se préparer à une grève massive le jeudi 31 mars :

La Fonction Publique pourra apparaître fortement au cours de cette journée de mobilisation unitaire nationale, et nous exprimerons notre colère face à l'insuffisance de l'augmentation décidée par le gouvernement.

La mobilisation contre le code du travail nous concerne directement : le 1er ministre a annoncé qu'il faudrait appliquer la même logique à la Fonction Publique ! En exigeant le retrait de la « Loi Travail », nous protégerons la Fonction Publique et les services publics, tout en refusant une société d'insécurité sociale généralisée.

Depuis le 9 mars, de nombreux collègues nous ont dit qu'ils/elles y étaient prêts-es.

TOU-TES en GREVE le jeudi 31 mars 2016 !

## Le 22 mars en Dordogne

Depuis des années, la FSU et ses syndicats dont le SNUipp-FSU, n'ont eu de cesse de dénoncer la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ils ont toujours essayé de le faire dans le cadre le plus unitaire possible. Le 26 janvier, avec la CGT, FO et Solidaires, la FSU et le SNUipp ont appelé à la grève pour le dégel du point d'indice et des mesures immédiates de rattrapage, avec un niveau de mobilisation non négligeable.

À l'issue de cette journée de grève, toutes les fédérations de fonctionnaires se sont réunies et le communiqué de presse commun disait : « Les organisations syndicales, Cgt, Cfdt, Cgc, Fa-Fp, Fsu, Solidaires et Unsa porteuses des exigences des agents publics jugeront à cette aune les annonces qui seront faites par le gouvernement. Si celles-ci, étaient trop éloignées de leurs attentes et de celles des personnels qu'elles représentent, elles en appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations. » Toutes à part l'UNSA qui attendait les propositions du ministère pour décider, avaient acté qu'il y aurait grève le 22. La FSU qui voulait construire cette mobilisation a donc décidé de vous informer, d'appeler à la grève sans attendre les propositions du gouvernement pour maintenir la pression.

*Depuis, il y a eu la proposition de loi sur le code du Travail, le début de mobilisation que nous espérons d'ampleur pour imposer son retrait...*

Les mobilisations du 9 mars réunissant massivement dans la rue CGT, FO, Solidaires, FSU et organisations étudiantes et lycéennes, ont contraint le gouvernement à revoir sa copie qui reste pour l'heure conforme à l'origine quant à sa philosophie générale. De plus le gouvernement, tétanisé par un mouvement de contestation d'ampleur, a su trouver des alliés dociles dans le camp syndical, à tel point qu'il a fait ses annonces sur le salaire des fonctionnaires dans la foulée pour bien consolider la division syndicale constatée.

Fidèle à sa démarche unitaire, la FSU avait inscrit le rendez-vous du 22 mars sur les salaires. Aujourd'hui, au lendemain d'une réunion unitaire nationale, où le seul accord a été de dire "on ne fait rien ensemble", nous fûmes contraints de constater l'échec de cette bataille unitaire. Il n'y avait plus de grève unitaire possible. Nous aurions dû en profiter unitairement pour exiger de réelles mesures de rattrapage de nos pertes salariales. Compte tenu de ce nouveau contexte, il était donc de notre responsabilité de lever l'appel à la grève du 22.

Le 22 mars nous avons néanmoins maintenu un rassemblement devant la préfecture de Périgueux à 17h30 avec dépôt symbolique, de glace, glaçons et demande d'audience.

*Le SNUipp-FSU24*

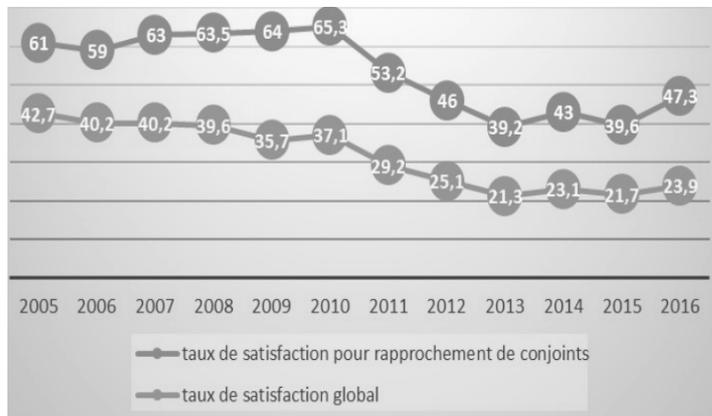
**Grève du 31, toutes les  
les informations :**

**<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2424>**

# Permutations 2016

## Les résultats

Au niveau national, les résultats sont globalement en légère hausse par rapport à l'an passé : 23,95% de satisfaction (21,67% en 2015) et 47,28% en rapprochement de conjoint (39,6% en 2015). Beaucoup d'enseignants vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leur situation familiale.



Le taux de satisfaction des enseignants bénéficiant des 800 points est de 94,97%. Lors de la phase des ineat/exeat, le SNUipp demandera un suivi individualisé des demandes non satisfaites.

**En Dordogne : 47 sortants pour 121 demandes (38%), et 48 entrants sur 118 demandes (40%). Nous souhaitons la bienvenue aux 47 nouveaux collègues qui intègrent notre beau département.**

Un groupe de travail supplémentaire, piloté nationalement comme les années précédentes, est prévu par le ministère pour traiter les situations les plus difficiles avant les phases d'ineat / exeat. Ce groupe de travail devrait se tenir d'ici fin avril 2016 pour déterminer les critères pris en compte et le nombre d'enseignantes et d'enseignants concernés.

### La phase manuelle (Ineat-exeat) :

Après les résultats des permutations informatisées, un mouvement complémentaire manuel peut être organisé dans les départements. Ceci permet de résoudre des situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues au moment de la phase informatisée, de mutation du conjoint et des situations de handicap (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade).

Il faut faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès du DA-SEN du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) à destination du DA-SEN du ou des départements sollicités. Ces demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique.

Pour information : l'année dernière, la circulaire INEAT-EXEAT est parue sur le site de la DSDEN24 le 23/03/2015 ; La date limite de réception des demandes Ineat (collègues souhaitant entrer en Dordogne) à la DSDEN de la Dordogne étaient fixées au 24 mai 2015

En savoir plus en visitant le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2345>

# Accès à la hors classe des PE année 2016



La CAPD du 1er avril devrait étudier les passages à la hors-classe des professeurs des écoles, même si le contingent ministériel n'est pas connu.

Les collègues seront classés par rang, les promotions ne seront connues qu'à la CAPD de mai ou juin quand le contingent ministériel (taux de passage) sera connu.

L'accès à la hors classe prend effet au 1er septembre de l'année en cours : il est automatique, il n'y a pas besoin de constituer de dossier. Tous les collègues, à partir du 7ème échelon de PE, sont classés dans un tableau en suivant l'ordre du barème (pour information le tableau de 2015 comportait 1310 collègues ; 1267 collègues en 2014)

### Rappel du calcul du barème :

Barème de base :

- échelon x 2
- note pédagogique datant de moins de 3 ans
- si la note a plus de 3 ans une péréquation est appliquée (0,33 pts par année au-delà des 3 ans)

Éléments à rajouter au barème de base :

- +1 point direction (y compris chargé de classe unique)
- +1 pts CPC (titulaire du CAFIPEMF)
- +1 pts REP (pour les personnels y exerçant depuis au moins trois ans sans interruption)
- +2 points REP+ et politique de la ville (pour les personnels y exerçant depuis au moins trois ans sans interruption)

A noter :

- l'AGS est arrêtée au 31 décembre de l'année qui précède l'accès à la hors classe du corps des PE. (au 31/12/2015 pour ce cas)
- la note est arrêtée au 31 décembre 2015
- l'échelon est arrêté au 31 août de l'année d'accès à la hors classe (31/08/2016 pour ce cas)
- en cas d'égalité de barème, c'est l'AGS qui départage
- en cas d'égalité d'AGS, c'est l'âge qui départage (bénéfice au plus âgé)
- rappel sur AGS et congé parental : la première année compte en totalité et les deux années suivantes pour moitié. Les services de l'IA doivent saisir manuellement ces données et cette règle de calcul de l'AGS vaut pour les autres opérations de gestion.

### Statistiques accès hors classe pour l'année 2015 :

- 61 collègues ont accédé à la hors classe (53 en 2014 / 39 en 2013)
- le barème du 1<sup>er</sup> était de 44.330
- le barème du 61<sup>ème</sup> était de 41.500
- les 18 premiers avaient tous des points spéciaux (Directeur - Rep - Pol Ville - CP)
- 7 collègues échelon 10 ont accédé à la hors classe (cela n'était jamais arrivé)

Le ratio d'accès qui est aujourd'hui de 4,5%, devrait être augmenté, mais, dans l'attente d'un accord budgétaire, le ministère est dans l'incapacité d'en préciser le niveau. Le SNUipp revendique toujours l'accès pour tous à l'indice maximal.

Fiche de suivi sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2409>

# Carte scolaire 2016 – CDEN du 14 mars

Mesures de carte scolaire CDEN du 14 mars 2016



## Communiqué de presse

Les représentants des personnels de la délégation FSU ont participé ce lundi 14 mars après-midi au CDEN concernant les opérations de carte scolaire.

Déception et colère.... Après le Comité Technique du 4 mars dernier, l'Inspectrice d'Académie n'a apporté aucune modification à son projet de carte scolaire. Malgré nos interventions et nos observations sur de nombreuses situations d'écoles, aucun de nos arguments n'a été pris en compte. Certaines écoles, dont nous demandions un examen pour une ouverture de classe, avec des chiffres dépassant 26 élèves par classe en moyenne, n'ont même pas été évoquées.

Nous avons voté contre cette carte scolaire.

L'Inspectrice d'Académie doit prendre ses arrêtés à l'issue de cette réunion. Le CDEN de juin permettra, nous l'espérons, de réelles évolutions. C'est ce que nous porterons au titre de notre organisation.

Nous déplorons et dénonçons la désertification du service public dans notre département rural. Nous l'avons rappelé dans notre déclaration liminaire.

L'investissement dans l'éducation doit rester une priorité nationale. Nous sommes bien loin des 60000 postes promis par le candidat Hollande.

Cette année notre DASEN ferme 11 écoles soit par mesure de carte ou par transfert de poste (tissu scolaire)

Il reste un différentiel de +5 à la DSDEN 24 pour revenir sur certaines situations d'ici le CDEN de juin.

+ sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2418>

lieu de fermeture en gras, et souligné si fermeture d'école

<b>RETRAITS D'EMPLOI</b>			<b>23</b>
<b>POSTES PROVISOIRES</b>			<b>5</b>
CENNAC ET ST JULIEN	PRI	SED	
<b>DOMME</b>	PRI		
ST MARTIAL DE VALETTE	PRI	NND	
BOULAZAC (Yves Péron)	MAT	BE	
EXCIDEUIL	ÉLÉ	NND	
THIVIERS	ÉLÉ	NND	
<b>RPI</b>			<b>7</b>
<b>RPI 3 CLASSES</b>			
ST MICHEL DE DOUBLE	ÉLÉ	SAOD	
ECHOUGNAC	PRI		
<b>RPI 4 CLASSES</b>			
<b>LORAC SUR LOUYRE (Blocage fermeture)</b>	ÉLÉ		
ST FELIX DE VILLADEIX	ÉLÉ	BE	
ST GEORGES DE MONTCLARD	PRI		
<b>LUSIGNAC</b>	MAT		
ST MARTIAL DE VIVEYROL	ÉLÉ	SAOD	
VERTEILLAC	PRI		
<b>LACROFTE</b>	ÉLÉ	PS	
CENDRIEUX	PRI		
<b>RPI 5 CLASSES</b>			
ESCOIRE	MAT	PN	
<b>ANTONNE ET TRIGONANT</b>	PRI		
ALLEMANS	ELE		
BERTRIC BUREE	MAT	SAOD	
<b>ST PAUL LIZONNE (Blocage fermeture)</b>	ÉLÉ		
ST MARTIAL D'ARTENSET	ELE		
ST MARTIAL D'ARTENSET	MAT	SAOD	
<b>BEAUPOUYET</b>	PRI		
<b>RPI 8 CLASSES</b>			
MONTAGRIER	ÉLÉ		
TOCANE ST APRE	ÉLÉ	SAOD	
TOCANE ST APRE	MAT		
<b>ÉCOLES MATERNELLES</b>			<b>2</b>
MENSIGNAC	MAT	SAOD	
MAREUIL	MAT	NND	
<b>ÉCOLES ELEMENTAIRES</b>			<b>6</b>
CREYSSE	ELE	BE	
BERGERAC (Naillac)	ÉLÉ	BO	
MUSSIDAN	ÉLÉ	SAOD	
ST ASTIER (Mounet Sully)	ÉLÉ	SAOD	
TERRASSON (Jacques Prévert)	ÉLÉ	SED	
PERIGUEUX (Maurice Albe)	ÉLÉ	PS	

<b>CREATIONS D'EMPLOI</b>			<b>22</b>
<b>REMPLACEMENT</b>			<b>8</b>
<b>Transformation</b>			
3 supports EFIV en 3 supports BD			
<b>Transfert</b>			
1 support BD st Aulaye élém vers Ribérac mat			
<b>Création</b>			
4 supports BD dédiés aux décharges de direction			
4 supports BD			
<b>MOYEN PROVISOIRES RECONDUITS A TITRE DEFI (2)</b>			
THENON	ELE	PS	
TERRASSON (Jacques Prévert)	ELE	SED	
<b>MOYEN PROVISOIRES RECONDUITS A TITRE PROVI (9)</b>			
BERGERAC (Les Vaures)	ELE	BE	
BERGERAC (Jean Moulin)	ELE	BE	
BERGERAC (Gambetta)	MAT	BE	
FAUX	PRI	BE	
PIEGUT PLUVIERS	ELE	NND	
LA COQUILLE	ELE	NND	
NONTRON (Gambetta)	ELE	NND	
CHAMPCEVINEL	MAT	PN	
ST CYPRIEN	MAT	SED	
<b>OUVERTURES A TITRE PROVISOIRE</b>			<b>5</b>
BERGERAC (René Desmaison)	ELE	BE	
RAZAC SUR L'ISLE	MAT	blochage à l'ouverture	
PERIGUEUX (Gour de l'Arche)	ELE	blochage à l'ouverture	
BASSILLAC	ELE	PS	
RPI 209 CHALAGNAC / EGLISE-NEUVE-DE-VERGT			
<b>POSTES SPECIFIQUES</b>			<b>9</b>
<b>Transformation</b>			
1 support ADJ Joliot Curie Boulazac en support CHA Cirque			
1 support PEMF Neuvic Mat en 1 support adjoint (même école)			
<b>Transfert</b>			
1 poste G de l'ELEM THENON vers l'école de TRELISSAC Emile			
<b>Création</b>			
4 supports de CP numérique pour permettre de passer de 0,5 à 1 ETP sur chaque circonscription et à la DSDEN			
2 supports RASSED	1 poste E à Belves ELE		
	1 poste E à Tocane ELE		
4 supports PMQC	1 au Bugue ELE		
	1 à Bergerac Naillac ELE		
	0,5 à Terrasson ELE		
	0,5 à Nontron Gambetta ELE		

## Mesures de tissu scolaire CDEN du 14 mars

### CIRCONSCRIPTION DE BERGERAC EST

BEAUMONTOIS EN PERIGORD : transfert d'un poste de **Beaumont maternelle** à Ste Sabine primaire

BERGERAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire de l'Alba

Création d'un RPC à MAURENS avec Laveyssière, St Jean d'Eyraud, St Julien de Crempse

### CIRCONSCRIPTION DE BERGERAC OUEST

LA FORCE : fusion des écoles maternelle et élémentaire

### CIRCONSCRIPTION DE DORDOGNE NORD

JAVERLHAC LA CHAPELLE ST ROBERT : fusion des écoles maternelle et élémentaire

EXCIDEUIL : fusion des écoles maternelle et élémentaire

Création d'un RPI EXCIDEUIL / ST MEDARD D'EXCIDEUIL ; transfert d'un poste de St Médard d'Excideuil primaire à Excideuil primaire

Création d'un RPC à BRANTOME EN PERIGORD avec **VALEUIL** ; transfert du poste de Valeuil élémentaire à Bourdeilles primaire

### CIRCONSCRIPTION DE PÉRIGUEUX NORD

AGONAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire

PERIGUEUX : fusion des écoles maternelle et élémentaire Clos Chassaing

### CIRCONSCRIPTION DE PÉRIGUEUX SUD

TRELISSAC : fusion des écoles maternelle Claudine Gerbeau et élémentaire Les Maurilloux

RPI FOULEIX / **ST MICHEL DE VILLADEIX** / ST LAURENT DES BATONS : transfert du poste de St Michel de Villadeix à Fouleix

### CIRCONSCRIPTION DE SARLAT

PAYS DE BELVES : fusion des écoles maternelle et élémentaire

Création d'un RPI PAYS DE BELVES / SAGELAT

Création d'un RPC à GROLEJAC ; transfert du poste de **Veyrignac** à Groléjac

Création d'un RPC à MAZEYROLLES ; transfert du poste de **St Cernin de l'Herm** à Mazeyrolles

Création d'un RPI COUX ET BIGAROQUE / MOUZENS / SORAC EN PERIGORD

RPI CHAVAGNAC / GREZES / LADORNAC : transfert du poste de **Grèzes** à Chavagnac

Fusion des RPI CARLUX / CAZOULES et ST JULIEN DE LAMPON / STE MONDANE

Transfert de la classe de **CADOUIN primaire** vers LE BUISSON élémentaire

Transfert de la classe de **SAINT-FRONT-D'ALEMPS primaire** vers SAINT-PIERRE-DE-COLE élémentaire

Création d'un RPI SIMEYROLS / PRATS DE CARLUX / SAINTE NATHALENE (transfert non envisagé à ce jour)

# GUIDE MOUVEMENT

Le mouvement, c'est un moment important dans la carrière d'un-e enseignant-e et ce choix de la future école peut être parfois une phase compliquée :

- parce que l'on a un petit barème
- parce que l'on est victime de fermeture
- parce que cela fait longtemps que l'on n'a pas participé
- parce que l'on souhaite changer d'école

Quelle que soit votre situation, les élu-es du SNUipp-FSU24 sont là pour vous accompagner et vous informer.

Ce dossier présente les grandes lignes du mouvement, mais une lecture attentive de la note de service de la DSDEN24 est indispensable.

## Calendrier

### **1ère phase du mouvement**

- du 17 mars au 6 avril 2016 (midi)
- Commissions d'entretien pour les postes à profil mercredi 6 avril 2016 (après-midi)
- CAPD mouvement le lundi 9 mai 2016

### **2ème phase du mouvement - 1<sup>er</sup> Ajustement**

- du 2 juin au 9 juin 2016
- CAPD ajustement : mardi 21 juin 2016

### **3ème phase du mouvement - 2<sup>ème</sup> Ajustement**

- jeudi 30 juin 2016
- CAPD la semaine suivant la rentrée scolaire 2016

## Phase 1, phase 2, phase 3 : qui participe ?

### **Phase 1 en mars-avril**

- Participent obligatoirement :  
les enseignant-es nommé-es à titre provisoire,  
les PES sortant-es, les victimes de fermetures,  
les intégré-es par permutations informatisées.
- Participent éventuellement :  
les enseignant-es titulaires de leur poste ou  
sollicitant leur réintégration...

### **Phase 2 en juin**

- Réservée à celles et ceux qui n'étaient pas titulaires d'un poste et qui n'ont rien obtenu au cours de la première phase.

### **Phase 3 fin juin**

- Les collègues qui n'ont rien obtenu lors de la 2<sup>ème</sup> phase sont positionnés sur les postes restés vacants.

## Liste des postes

### **Phase 1**

- tous les postes vont apparaître au mouvement.
- attention, certains postes ne se libéreront probablement pas. Seuls les postes indiqués par un « V » sont réellement vacants, les autres sont « susceptibles » de l'être (SV) : si le collègue qui en est titulaire participe au mouvement et obtient satisfaction il libérera en effet son poste.

### **Phase 2**

- seuls les postes restés vacants après la première phase seront publiés.
- y seront ajoutés les postes de compléments de service assemblés après l'étude des temps partiels et des décharges de service (Postes fractionnés)

## Les vœux

### **Phase 1 et 2**

- les participants saisissent jusqu'à 30 vœux classés par ordre préférentiel sans oublier la fiche de suivi
- il est possible de faire des vœux géographiques.

### **Phase 3**

- un courrier à l'administration et une copie au SNUipp-FSU précisant la zone ( entendue très largement) que l'on souhaiterait avoir, ainsi que le type de poste que l'on accepterait éventuellement (ASH, direction....).
- si aucun poste n'est vacant, on peut être nommé remplaçant en surnombre (en attendant une affectation à la rentrée).

## Le barème mouvement

- Ancienneté générale de service (AGS)  
Au 01/09/2016
- Enfants de moins de 20 ans :  
1 point par enfant (naissance avant le 5/04/16)  
enfant handicapé (pas de limite d'âge)
- Bonifications éventuelles :  
Mesure de carte scolaire : 10 points  
Mesure de tissu scolaire : 5 points  
Exercice en REP/ ex RRS / PV : 3 points  
RQTH (personnelle, conjoint ou enfant) 3 points  
(demande écrite à adresser à la DSDEN avant le 6 avril)
- En cas d'égalité de barème, l'ancienneté générale de service permettra de départager les enseignants, le nombre d'enfants puis, en cas d'égalité, la date de naissance.

## La nomination

### **Phase 1**

Les nominations sont à titre définitif :

- pour tous les postes « ordinaires »
- pour les postes « particuliers » si vous détenez le titre requis ; inscription sur la liste d'aptitude direction, CAFIPEMF, CAPA-SH, habilitation langue vivante... *À défaut de détenir ce titre, votre nomination pourra se faire, mais à titre provisoire.*

### **Phases 2 et 3**

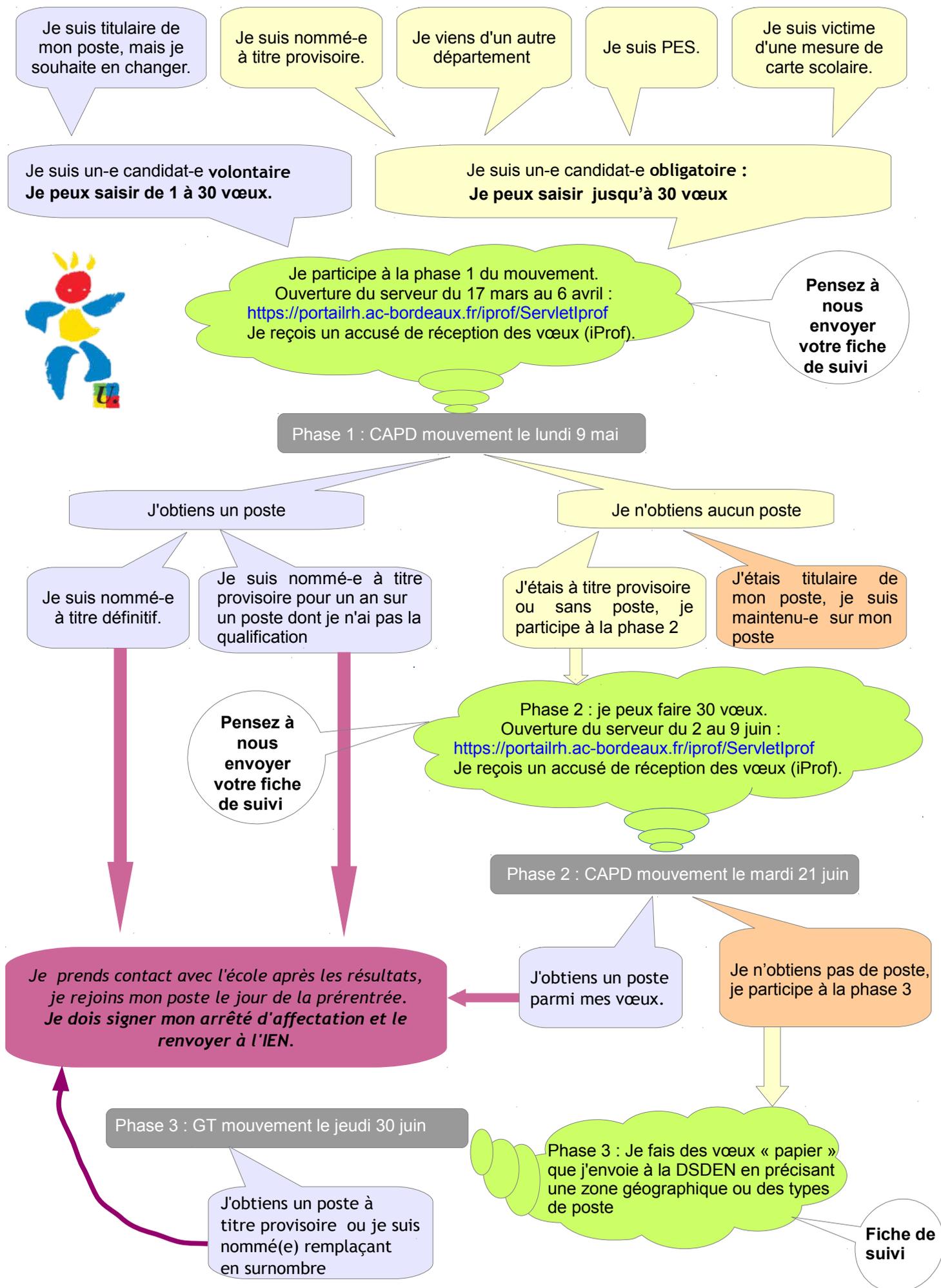
- Les nominations sont faites à titre provisoire.
- Une priorité est donnée au motif de continuité pédagogique si le poste occupé à TP en 2015-2016 est redemandé en vœu 1 à la phase 2 (postes fractionnés)

**Pour toutes vos questions n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ( 05 53 08 21 25 ) ou mail ([snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr)). Nous répondons à tous les collègues, adhérents ou non.**

**Pensez aussi à consulter régulièrement notre site internet**

 <http://24.snuipp.fr>

## Les étapes du mouvement départemental



## Foire aux questions (FAQ)

### **Que se passe-t-il si je n'obtiens satisfaction sur aucun de mes vœux ?**

- Vous étiez nommé à titre définitif : vous gardez le bénéfice de votre poste actuel.
- Vous n'étiez pas nommé à titre définitif : vous allez participer à la deuxième phase du mouvement puis, aux phases d'ajustement si vous n'avez toujours rien obtenu.
- A l'issue de la dernière phase d'ajustement, tous les postes du département doivent être attribués, souvent sans correspondance avec les vœux émis ! Chaque année, des collègues sont déçus par ces dernières phases. Les participants peuvent saisir jusqu'à 30 vœux, classés par ordre préférentiel, sans oublier la fiche de suivi. Il est possible de faire des vœux géographiques.

### **Direction d'école : Je ne suis pas inscrit sur la liste d'aptitude, puis-je quand même postuler sur des postes de direction ?**

- OUI, vous pouvez obtenir le poste à titre provisoire si un directeur ou un collègue sur liste d'aptitude ne le demande pas. Vous pourrez même avoir une priorité l'année suivante si vous êtes retenu sur la liste d'aptitude.

### **Quel sera mon niveau de classe ?**

- Au mouvement, on est nommé sur un poste, on n'est pas nommé sur une classe ou un cycle. L'attribution des classes ne se fait pas au mouvement, mais ultérieurement au sein de l'école, en Conseil des Maîtres.
- ATTENTION: Le département comporte de nombreuses écoles primaires, ayant à la fois des classes élémentaires et maternelles

### **Enseignement spécialisé : Je ne suis pas spécialisé, puis-je quand même demander des postes ASH ?**

- NON, pour les postes A, B, C, G et psychologue, pour lesquels il est indispensable de disposer de l'option, aucune nomination à titre provisoire ne peut être prononcée.
- OUI, pour les autres postes: CLIS, ULIS, SEGPA, éducateur/trice EREA.

Si aucun maître spécialisé ne le demande, vous pouvez obtenir une nomination à titre provisoire sur ce poste.

### **Un poste ferme dans une école ? Qui part ?**

- L'enseignant des écoles concerné par une fermeture de poste est le dernier nommé dans l'école (sauf le directeur et les adjoints qui sont affectés sur les postes d'éducation spéciale, OPS, plus de maîtres que de classes) où a lieu la suppression. En cas d'égalité, le barème permet de les départager.

### **Mon poste ferme. Je suis en mesure de carte scolaire. Que va-t-il m'arriver ?**

- Bonification de 10 points (quelle que soit l'ancienneté sur le poste) avec une priorité absolue de retour sur l'école ou sur le RPI où le poste a été supprimé (sous réserve qu'un poste se découvre durant le mouvement et que l'intéressé l'ait saisi dans ses vœux)

### **Les fusions d'école ?**

- Pour les adjoints : les enseignants concernés des deux écoles seront automatiquement transférés dans la nouvelle école. Ils ne sont dès lors pas tenus de participer au mouvement. L'ancienneté acquise dans l'ancienne école leur sera ainsi intégralement conservée. Cette règle est la même pour l'ensemble des personnels rattachés aux anciennes écoles (BD, RASED). Dans l'hypothèse où ils souhaiteraient changer de postes, il leur appartient de participer au mouvement avec une majoration de barème de 5 points sur tous leurs vœux.
- Pour les directeurs : excepté si le poste est à profil, le directeur ayant la plus forte ancienneté de poste sera automatiquement nommé sur le poste de direction de la nouvelle école, sauf si celui-ci est volontaire pour partir auquel cas l'autre directeur sera nommé. Pour celui concerné in fine par la mesure de carte scolaire sur le poste de directeur, il sera affecté automatiquement dans la nouvelle école sur un poste d'adjoint (si poste vacant) ou il bénéficiera des 10 points de bonification s'il souhaite participer au mouvement.

### **Les modifications de quotité de décharge pour les directeurs**

- En cas de suppression de poste entraînant une diminution ou une augmentation de la décharge de direction : bonification de 5 points pour les directeurs souhaitant participer au mouvement

### **TRS (titulaire de secteur) et Postes fractionnés**

- Le TRS est un poste accessible au premier mouvement : le collègue qui l'obtient est titulaire de son poste. Ce poste est composé de plusieurs quotités qui correspondent le plus souvent à des décharges de direction 4 classes et plus. La composition du poste peut varier d'une année ; perte ou gain d'un 1/4 de décharge en fonction de la carte scolaire
- Le poste fractionné apparaît au second mouvement, le collègue l'obtient donc à titre provisoire. Ce poste est composé de plusieurs quotités qui correspondent aux compléments de service des temps partiels, dans la composition peuvent entrer aussi des 1/4 de décharge directeurs. Ce poste est souvent transitoire car les temps partiels sont volatils et fluctuent d'une année à l'autre. Si néanmoins, l'année suivante, le poste reste au moins pour moitié inchangé, il est possible d'avoir une priorité dessus au second mouvement si le poste est mis en vœu 1 et que vous n'avez rien obtenu au mouvement principal.

### **Aurai-je une priorité sur mon poste l'an prochain au premier mouvement ?**

- Si le poste était vacant à l'issue du premier mouvement, uniquement dans ce cas là, et si vous le mettez en premier vœu, vous aurez une priorité dessus. La règle est que chaque poste doit être présenté à l'ensemble des collègues avant d'être attribué définitivement.

## **Vos élu-es SNUipp-FSU 24 à la CAPD**

Vanda BONNAMY (Titulaire) - Vincent PERDUCAT (Titulaire) - Sophie CHABRILLANGEAS (Titulaire) - Alain BARRY (Suppléant) - Sabine LOUBIAT-FOUCHIER (Suppléante) - Jérémie ERNAULT (Suppléant) - Frédéric TARDIEU DUSSOL (Titulaire) - Danielle IMOLEON (Suppléante)



**Fiche de suivi 1<sup>er</sup> mouvement  
2016 Instituteurs et PE**

**Vœux formulés pour le 1<sup>er</sup> mouvement 2016 :**

utilisez la grille ci-dessous ou joignez la photocopie du doc. i-prof

- Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
- Nom de jeune fille :	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>
- Adresse personnelle :	<input type="text"/>	C.P.:	<input type="text"/>
- Ville :	<input type="text"/>	Tél perso :	<input type="text"/>
- Type de poste :	<input type="text"/>	Circo. :	<input type="text"/>
- Nom de l'établissement :	<input type="text"/>	Commune :	<input type="text"/>
- Suppression de ce poste :	<input type="checkbox"/>	Normination :	<input type="text"/>
- CAPSAIS/CAPA-SH :	<input type="checkbox"/>	Option :	<input type="text"/>
- Temps partiel :	<input type="checkbox"/>	Quotité :	<input type="text"/>
- Rapprochement de conjoint demandé :	<input type="text"/>		
- Ancienneté générale de services au 01/09/2016 :	<input type="text"/>	ans	<input type="text"/>
- Congé parental pris après 2012 :	<input type="text"/>	ans	<input type="text"/>
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) :	<input type="text"/>	jours	<input type="text"/>
- Nombre d'enfants à charge :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
- Points RRS (3 points si plus de 3ans d'exercice en REP/ZEP) :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
- Priorité sur direction d'école (liste d'aptitude) :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
- Priorité sur le poste occupé cette année (intérim, provisoires) :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
->précisions :	<input type="text"/>		

J'accepte de communiquer au SNUipp-24 les informations utiles au suivi de mon dossier. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Date :  Signature :  ou cocher la case

Si vous souhaitez que votre nom n'apparaisse pas sur le serveur du SNUipp-FSU24 lors de la publication des résultats cochez la case suivante :

Rang	Poste demandé	Type	Rang	Poste demandé	Type
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>	<input type="text"/>
11	<input type="text"/>	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>	<input type="text"/>
12	<input type="text"/>	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>	<input type="text"/>
13	<input type="text"/>	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>	<input type="text"/>
14	<input type="text"/>	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>	<input type="text"/>
15	<input type="text"/>	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Vœux géographiques**

Zone N°	Type de poste
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Chaque fiche de suivi est contrôlée par un élu du SNUipp-FSU24 à la CAPD.**

Fiche à retourner au SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26 rue Bodin - 24029 PERIGUEUX CEDEX  
Mail : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - Fax 09 71 70 52 52

## **Les temps partiels annualisés**

### **Un formulaire pour mettre en relation les intéressés**

Temps partiel annualisé : il est possible de faire une demande de temps partiel 50% annualisé, pour travailler soit la première partie de l'année (septembre à février), soit la seconde partie (février à juillet).

*Voir le formulaire sur notre site*

@ <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2417>

## **CAPD du 1er avril**

*Vendredi 1er avril 2016 à 14 h 30 à la DSDEN 24*

**ORDRE DU JOUR :**

- stages CAPA-SH
- congés de formation professionnelle
- liste d'aptitude au corps de professeurs des écoles
- accès à la hors classe
- questions diverses.

## **Psychologues de l'EN : nouveau corps et référentiel**

**Création du corps de Psychologues de l'Éducation nationale : ça avance !**

Parution du décret, places au concours, évaluation : le ministère apporte des précisions sur la mise en place du nouveau corps des psychologues de l'éducation. Les groupes de travail se poursuivent.

Alors que des inquiétudes s'exprimaient sur l'éventuel report de la publication du décret instituant la création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale, le ministère vient d'apporter des précisions au SNUipp-FSU.

**Psychologues de l'Éducation nationale : le référentiel bientôt finalisé**

Un point sur l'élaboration du référentiel de connaissances et compétences, à l'issue du groupe de travail ministériel réuni le 10 mars dernier.

Un groupe de travail entre le ministère et les organisations syndicales s'est tenu le 10 mars pour plancher sur le prochain référentiel de connaissances et compétences des psychologues. Ce texte fera l'objet d'un arrêté, en complément du décret instituant le corps. Il sera utilisé pour bâtir les contenus de formation.

**+ sur le site**

@ <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2416>

## **Orthographe : un oignon sur le néufar ?**

Au-delà de la récente polémique sur une prétendue « nouvelle réforme de l'orthographe », le point sur les rectifications proposées en 1990 et ce qu'en disent les programmes 2016.

**+ sur le site**

@ <http://www.snuipp.fr/Orthographe-un-oignon-sur-le>

## **Permutations : un groupe de travail sur les situations difficiles**

Les résultats des changements de départements 2016 ont montré une légère amélioration par rapport aux chiffres calamiteux des années antérieures. Pour autant, la situation reste très difficile dans certains départements. La tenue d'un groupe de travail supplémentaire, piloté nationalement comme les années précédentes, est donc prévue par le ministère pour traiter les situations les plus difficiles avant les phases d'ineat / exeat. Ce groupe de travail devrait se tenir d'ici fin avril 2016 pour déterminer les critères pris en compte et le nombre d'enseignantes et d'enseignants concernés.

**+ sur le site**

@ <http://www.snuipp.fr/Permutations-un-groupe-de-travail>

## **L'étude ELFE**

### **arrive dans les écoles maternelles**

La recherche Elfe (étude longitudinale française depuis l'enfance) de l'INSERM et l'INED qui suit, depuis 2011, quelque 18 000 enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte, arrive dans les écoles cette année.

En association avec les familles et les enseignants de moyenne section contactés par les chercheurs et volontaires, c'est près d'une école maternelle sur quatre qui sera concernée.

**+ sur le site**

@ <http://www.snuipp.fr/L-etude-ELFE-arrive-dans-les>

## **Carrière, rémunérations : les négociations**

Les discussions sur les carrières et les rémunérations des enseignants des écoles vont débuter en avril à l'éducation nationale. Le SNUipp-FSU vous propose de suivre la négociation au fur et à mesure de son évolution.

**+ sur le site**

@ <http://www.snuipp.fr/Carriere-remunerations-les>

## **Formation continue : les propositions du SNUipp-FSU**

Le SNUipp adresse à la ministre ses propositions pour une véritable refondation de la formation continue. Une formation renouvelée dans ses contenus comme dans les formes de sa mise en œuvre.

Alors que la ministre de l'Éducation nationale a annoncé, voici près de deux mois, un plan de formation continue de grande ampleur pour le primaire, le SNUipp-FSU s'inquiète du « silence radio »

**+ sur le site**

@ <http://www.snuipp.fr/Formation-continue-les>

## Tribune libre

### **Les effectifs et l'accueil des TPS**

Au dernier conseil d'école, j'ai été obligée de m'opposer aux élus et aux délégués de parents d'élèves qui faisaient pression pour inscrire des TPS dans une classe où sont déjà prévues 27 PS/MS à la rentrée 2016.

Les arguments de bien-être du jeune enfant et de qualité de l'enseignement ne furent pas entendus, même par les parents. Il semblerait que la seule chose vraiment importante soit de faire garder son enfant à moindre coût.

Les locaux ne sont pas adaptés pour accueillir autant d'élèves. Mais les mètres carrés, qui sont comptés scrupuleusement pour un terrain de football, ne le sont pas pour une école, dans laquelle travaillent des fonctionnaires de l'État avec des élèves de maternelle.

Qui nous aide dans ces moments-là ?

Est-ce à nous de dépenser toute cette énergie dans ces conflits, pendant que les seules préoccupations du moment semblent être les nouveaux programmes ? Programmes qui deviennent vite inapplicables dans des locaux inadaptés à tant d'élèves. Et pourtant ici, ces locaux ont été rénovés récemment.

D'ailleurs qui surveille les rénovations d'écoles pour que les locaux permettent l'application des nouveaux programmes ? Pourquoi n'y a-t-il pas un nombre d'élèves fixé selon la surface, la configuration des locaux et la nature des programmes scolaire dès l'ouverture d'une école ? Qu'en est-il des normes de sécurité ? Pourquoi l'admission des TPS est-elle aussi mal encadrée par les textes officiels ?

De plus, je pense qu'il serait souhaitable que les TPS ne puissent pas être admis aux TAP et à la garderie du soir, que la cantine soit le seul temps péri-éducatif autorisé (et encore... en fonction du nombre d'élèves et d'animateurs) ou alors, et cela serait plus satisfaisant, que l'État mette les moyens pour accueillir les TPS correctement en collectivité (école et périscolaire).

### **Autre sujet, le numérique à l'école.**

Le numérique ne résout pas les inégalités sociales (99% des élèves possèdent des ordinateurs à la maison), ne résoudra pas les problèmes que nous vivons au quotidien, comme ceux cités ci-dessus. Selon un rapport de l'OCDE de septembre 2015, le numérique n'apporte que des progrès scolaires très mitigés et il ne résorbe pas l'absentéisme. Pourquoi le ministère s'entête-t-il alors à vouloir dépenser un milliard d'euros pour équiper les écoles ? Les maternelles françaises ont-elles plus besoin de tablettes ou d'effectifs réduits ?

Des professeurs de collèges et de lycées ont rédigé un document très intéressant rassemblant leurs constats et leurs critiques (pédagogiques, écologiques, économiques, relatifs à la santé) sur l'école numérique dans un texte intitulé « L'appel de Beauchastel, contre l'école numérique »\*.

Ils appellent les personnels de l'Éducation Nationale à faire connaître publiquement leurs avis sur le sujet, car le numérique est en train de transformer de façon implacable nos gestes quotidiens, notre langage, notre rapport aux autres, notre métier. La liberté d'utiliser ou non le numérique va devenir illusoire. Il est encore temps de s'exprimer à ce sujet.

Je nous souhaite à tous du bon courage pour les événements à venir.

**Sylvie Rongieras, enseignante en maternelle.**

\* Pour les contacter, écrire à « Appel de Beauchastel, 27 ter rue des Terras, 07800 Beauchastel »

## Congrès départemental SNUipp-FSU Dordogne

**27 et 28 avril – Bourse du Travail**

Le SNUipp-FSU va vivre son dixième congrès national à Rodez du 6 au 10 juin 2016.

C'est l'occasion aussi, pour le SNUipp-FSU de la Dordogne d'organiser son congrès départemental. Ce congrès vise à préparer le congrès national, mais aussi et surtout, à définir les orientations départementales et la vie de la section.

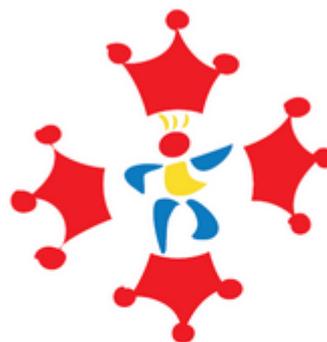
Le congrès départemental permet également de renouveler le Conseil syndical (CS).

C'est l'instance décisionnaire au niveau départemental, et est très important dans la vie de la section. C'est le conseil syndical qui prend les décisions qu'ensuite le bureau - issu du CS - applique. Tout syndiqué peut être membre de ce Conseil.

Pour pouvoir participer au congrès il faut être adhérent et à jour de sa cotisation.

*En savoir plus en visitant le site (ordre du jour et inscription)*

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2406>



**10<sup>th</sup> CONGRÈS  
SNUIPP-FSU  
DU 6 AU 10 JUIN  
RODEZ - AVEYRON 2016**

## RIS départementale thématique

### « L'ÉCOLE RURALE »

**Mercredi 30 mars - 14h00 - Bourse du Travail**

*Avec l'intervention de  
Béatrice Dunet du SNUipp-FSU national*

#### **1ère partie**

- diaporama de Yves Jean (Géographe)
- vidéo d'une jeune collègue des Hautes Alpes
- prise de parole, débat avec les collègues

#### **2ème partie**

- carte scolaire
- tissu scolaire et convention ruralité
- situation départementale et question de "l'isolement"



Nous y étions :

# Agenda

Nous y serons :

## Lundi 8 février

- CTSD 2<sup>nd</sup> degré

## Mardi 9 février

- Audience carte scolaire IEN-PN

## Jeudi 11 février

- GT carte scolaire
- CAPD administrative

## Vendredi 4 mars

- CTSD 1<sup>er</sup> degré – carte scolaire

## Lundi 14 mars

- CDEN 1<sup>er</sup> degré – carte scolaire

## Vendredi et jeudi 11 janvier

- CTSD 2<sup>nd</sup> degré – DGH

## Mercredi 23 et jeudi 24 mars

- Conseil national

## Mercredi 30 mars

- Ris départementale
- Permanence mouvement
- GT Académique Adaptation



## Jeudi 31 mars

- En grève

## Vendredi 1<sup>er</sup> avril

- CAPD

## Samedi 2 avril

- AG des DDEN

## Lundi 4 avril

- Conseil de formation
- CHSCT

## Jeudi 7 avril

- Commission nationale des retraités

## Samedi 9 au dimanche 24 avril

- En vacances (ouf)

## Lundi 25 avril

- CDAS

## Mercredi 27 et jeudi 28 avril

- Congrès départemental

## Samedi 30 avril

- Fête de la Ligue de l'enseignement

## Lundi 2 mai

- Groupe de travail mouvement

## Lundi 9 mai

- CAPD mouvement

## Programmation des RIS

### Mercredi 30 mars

- RIS départementale à Périgueux sur le thème de la ruralité

### Mardi 5 avril

- RIS Port Sainte Foy (lieu à venir)

### Mardi 3 mai

- RIS Nontron (lieu à venir)
- RIS Bergerac (lieu à venir)
- RIS Saint Aulaye (lieu à venir)

### Mardi 17 mai (initialement le 10 mai)

- RIS Issac (lieu à venir)
- RIS Sarlat (lieu à venir)

### Jeudi 12 mai

- RIS Périgueux (Bourse du travail)

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante  
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404>

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (jan)

### CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### Retraite

- Dépôt du dossier fin septembre

### Supplément familial de traitement

- Retour du dossier mi-octobre

### Promotions

- CAPD (23 novembre 2015)
- Accès hors classe (mai-juin)

### CAPASH

- Dépôt du dossier en décembre
- Résultats Capd de mars

### Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (nov)
- Résultats début mars

### Intégrer le 2<sup>nd</sup>

- Dépôt du dossier en janvier
- Résultats Capn de juin

### Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier en février

### Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Mouvement

- 1<sup>ère</sup> phase (avr-mai)
- 2<sup>ème</sup> phase (mai-juin)
- 3<sup>ème</sup> phase (juin-juillet)

### Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-Périgueux Cedex »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cédex

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214